

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

VARUTTI DEWULF
22 RUE DES TILLEULS

02160 PONTAVERT

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/08/2026	F01260800247	412750	F01260800247	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	275270 - VARUTTI DEWULF					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	8	M3	130.00	1,040.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	8	UN	1.50	12.00	20 %
506	TAXE CARBONE	8	UN	1.50	12.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	8	UN	4.00	32.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	8	UN	3.02	24.16	20 %
	VB KOLB					
	Règlement le 24/08/2026 du montant : 1377.79 € par : VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 31/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,120.16 €
Total TVA :	224.03 €
Total TTC :	1,344.19 €
RESTE A PAYER :	-33.60 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260800247	F01260800247	31/08/2026	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275270 VARUTTI DEWULF						
21/08/2026	004420503	412750	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	8	M3
21/08/2026	004420503	412750	552	ECO-PARTICIPATION	8	UN